

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Classé conformément au Règlement sur les produits dangereux de Santé Canada (DORS / 2015-17)

1 IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: TITAN FFL-3

Autres moyens d'identification: Pour plus d'informations, consulter la section 9 de la FDS.

1.2 Utilisation recommandée et restrictions d'emploi

Usage recommandé: Fluide hydraulique/de transmission

Restrictions d'emploi: Pas d'utilisations déconseillées identifiées.

US Distributor
Fuchs Lubricants Co.
17050 Lathrop Avenue
Harvey, IL 60426
(708) 333-8900
(800) 255-3924 24 hrs
Emergency

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / Fournisseur

FUCHS LUBRICANTS GERMANY GmbH
Friesenheimer Str. 19
68169 Mannheim

Téléphone:

+49 621 3701-0 (ZENTRALE)

Télécopie:

+49 621 3701-570

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

+49 621 3701-0 (Du lundi au Vendredi 8H -16H, GMT + 1)

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

||| Le produit a été classé et étiqueté comme dangereux conformément à la législation en vigueur.

Dangers pour la Santé

Cancérogénicité

Catégorie 2

Toxicité pour la reproduction

Catégorie 2

2.2 Éléments d'étiquetage



|||Mentions
d'Avertissement:

Attention

|||Déclaration(s) de
risque:

H351: Susceptible de provoquer le cancer.
H361f: Susceptible de nuire à la fertilité.

Nom du produit: TITAN FFL-3

Conseils de Prudence

Prévention: P201: Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
 P202: Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
 P280: Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.

Intervention: P308+P313: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Stockage: P405: Garder sous clef.

Evacuation: P501: Éliminer le contenu/ récipient dans une installation approuvée, conformément à la réglementation locale/ régionale/ nationale/ internationale.

2.3 Autres dangers: Sous conditions d'utilisation habituelle des huiles minérales et leurs composants ainsi que des produits chimiques et en respectant les remarques de stockage et de manipulation (al. 7) ainsi que les remarques sur des mesures individuelles de prévention (al.8) aucun danger particulier n'est connu. Ne pas laisser parvenir le produit dans l'environnement, de manière incontrôlée.

Toxicité inconnue: A base des informations à notre disposition, le produit ne contient pas de composants de toxicité inconnue

3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Informations générales: Produit à base d'huiles synthétiques et d'huile minérale hautement raffinée.

Désignation chimique	Identificateur	Concentration (%w/w)	Notes
hydrocarbure , faible viscosité	68037-01-4	10.00 - 30.00	
huile de base, basse viscosité	72623-87-1	10.00 - 30.00	
huile minérale	64742-54-7	1.00 - 5.00	
amine aromatique, alkylée	68411-46-1	0.10 - 1.00	
alkylamine	61791-44-4	0.10 - 1.00	
hydrocarbures, faible viscosité	64742-94-5	0.10 - 1.00	

L'identité et/ou le pourcentage dans la composition d'une entité chimique spécifique ne sont pas divulgués pour cause de secret industriel.

PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

Nom du produit: TITAN FFL-3

Classification

Désignation chimique	Identificateur	Classification
hydrocarbure , faible viscosité	68037-01-4	Asp. Tox. 1;H304
huile de base, basse viscosité	72623-87-1	Asp. Tox. 1;H304
huile minérale	64742-54-7	Asp. Tox. 1;H304
amine aromatique, alkylée	68411-46-1	Repr. 2;H361f, Aquatic Chronic 3;H412
alkylamine	61791-44-4	Skin Corr. 1C;H314, Eye Dam. 1;H318, Aquatic Acute 1;H400, Aquatic Chronic 1;H410, Acute Tox. 4;H302; facteurs M (aquatic acute): 10; facteurs M (aquatic chronic): 1
hydrocarbures, faible viscosité	64742-94-5	Carc. 2;H351, Asp. Tox. 1;H304, STOT SE 3;H336, Aquatic Chronic 2;H411

Les huiles minérales et distillats de pétrole hautement raffinés dans notre produit contiennent moins de 3 % d'extrait de diméthyle sulfoxyde (DMSO), mesuré selon la méthode IP 346 (pourcentage en poids) et ne sont pas classés comme cancérogènes selon la Nota L/ Nota N, Annexe VI du Règlement CE 1272/2008.

4 PREMIERS SECOURS

Généralités: Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

4.1 Description des mesures de premiers secours

Inhalation: Arrivée d'air frais, en cas malaise, veuillez consulter un médecin.

Contact oculaire: Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières.

Contact avec la Peau: Laver au savon et à l'eau.

Ingestion: Rincer soigneusement la bouche.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Peut provoquer une irritation cutanée et respiratoire.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Consulter un médecin en cas de symptômes.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie
5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de la mousse résistant à l'alcool ou de l'eau pulvérisée contenant du tensioactif.

Moyens d'extinction inappropriés: Jet d'eau à grand débit.

Nom du produit: TITAN FFL-3

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:	En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.
5.3 Conseils aux pompiers Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:	Éloigner le récipient de la zone de l'incendie, si cela peut être fait sans risque. Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:	Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection complète en cas d'incendie.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	En cas de déversements accidentels, faire attention aux surfaces et aux sols glissants.
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:	Empêcher le liquide de se répandre sur la surface de la terre (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution). Éviter le rejet dans l'environnement. Le responsable Environnement doit être avisé de tout déversement important. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Ne pas envoyer dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau phréatiques.
6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Recueillir le liquide à l'aide de matériaux absorbants (sable, terre d'infusoires, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Eliminer le matériel rassemblé conformément aux réglementations locales. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque.
6.4 Référence à d'autres rubriques:	Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:	Eviter le dégagement d'aérosols. Lors du travail ne pas manger, ni boire, ni fumer. Respecter les règles générales sur le travail avec des huiles minérales et des produits chimiques. Se conformer aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Assurer une ventilation efficace.
7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:	Respecter les réglementations nationales concernant le traitement des eaux polluées avec des matières dangereuses (Réglementation au sujet des produits dangereux). Ne pas chauffer à une température supérieure au point d'éclair.
7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):	Aucune information disponible.

MOVING YOUR WORLD



Nom du produit: TITAN FFL-3

8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Nom du produit: TITAN FFL-3

8.1.Limites d'Exposition

Désignation chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
huile de base, basse viscosité - Brouillard	TWA	5 mg/m3	Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail), dans leur version modifiée
huile de base, basse viscosité - Brouillard	STEL	10 mg/m3	Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail), dans leur version modifiée
huile de base, basse viscosité - Brouillard	TWA	5 mg/m3	Canada. LEMT de l'Ontario. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), dans sa version modifiée
huile de base, basse viscosité - Brouillard	STEL	10 mg/m3	Canada. LEMT de l'Ontario. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), dans sa version modifiée
huile de base, basse viscosité - Brouillard	TWA	1 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications.
huile de base, basse viscosité - Brouillard	STEL	10 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications.
huile minérale - Brouillard	TWA	5 mg/m3	Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail), dans leur version modifiée
huile minérale - Brouillard	STEL	10 mg/m3	Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail), dans leur version modifiée
huile minérale - Brouillard	TWA	5 mg/m3	Canada. LEMT de l'Ontario. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), dans sa version modifiée
huile minérale - Brouillard	STEL	10 mg/m3	Canada. LEMT de l'Ontario. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), dans sa version modifiée
huile minérale - Brouillard	TWA	1 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications.
huile minérale - Brouillard	STEL	10 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications.
huile minérale - Fraction inhalable.	TWA	5 mg/m3	Canada. Nouveau-Brunswick, LEMT : Valeurs limites d'exposition (TLV) basées sur la publication des TLV et des BEI de l'ACGIH 2016

Nom du produit: TITAN FFL-3

			(règlement 91-191 du Nouveau-Brunswick), et ses modifications (05 2022)
huile minérale - Brouillard	TWA	5 mg/m ³	Canada. LEMT de l'Alberta, (Code de santé et de sécurité au travail, partie 1, tableau 2), dans sa version modifiée (07 2009)
huile minérale - Brouillard	STEL	10 mg/m ³	Canada. LEMT de l'Alberta, (Code de santé et de sécurité au travail, partie 1, tableau 2), dans sa version modifiée (07 2009)
huile minérale - Brouillard	TWA	1 mg/m ³	Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (05 2013)
huile minérale - Fraction inhalable.	TWA	5 mg/m ³	Canada. LEMT du Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail), dans leur version modifiée (03 2014)
huile minérale - Fraction inhalable.	TWA	5 mg/m ³	Canada. LEMT de l'Ontario. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), dans sa version modifiée (06 2015)
huile minérale	15 MIN ACL	10 mg/m ³	Canada. LEMT de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21), dans leur version modifiée (05 2009)
huile minérale - Poussières et brouillards inhalables.	TWA	5 mg/m ³	Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail), dans leur version modifiée (04 2022)
hydrocarbures, faible viscosité - Brouillard	TWA	5 mg/m ³	Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail), dans leur version modifiée
hydrocarbures, faible viscosité - Brouillard	STEL	10 mg/m ³	Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail), dans leur version modifiée
hydrocarbures, faible viscosité - Brouillard	TWA	5 mg/m ³	Canada. LEMT de l'Ontario. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), dans sa version modifiée
hydrocarbures, faible viscosité - Brouillard	STEL	10 mg/m ³	Canada. LEMT de l'Ontario. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), dans sa version modifiée
hydrocarbures, faible viscosité - Brouillard	TWA	1 mg/m ³	Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications.
hydrocarbures, faible viscosité - Brouillard	STEL	10 mg/m ³	Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques

Nom du produit: TITAN FFL-3

		(Commission des accidents du travail) et ses modifications.
--	--	---

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une ventilation efficace. Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales:

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection. Respecter les mesures de sécurité habituelles pendant la manipulation des produits pétroliers ou chimiques.

Protection des yeux/du visage:

éviter le contact avec la peau et les yeux. Il est recommandé de porter des lunettes de protection et un masque facial. En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de sécurité ou un masque facial. éviter le contact avec la peau et les yeux. Il est recommandé de porter des lunettes de protection et un masque facial. En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de sécurité ou un masque facial.

Protection de la peau

Protection des Mains:

Matière: Caoutchouc nitrile-butyle (NBR).

Temps de perméation min.: >= 480 min

Épaisseur du matériau recommandée: >= 0.38 mm

éviter un contact long et répété avec la peau. Suivre les recommandations du fournisseur pour le choix des gants adéquats. Protection préventive de la peau par un onguent. Gants de protection. Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Autres:

Ne pas porter de chiffons souillés par le produit dans les poches du pantalon. Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Eviter l'inhalation des vapeurs/ aérosols.

Dangers thermiques:

Aucune information disponible.

Mesures d'hygiène:

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que lavage après manipulation de la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement la tenue de travail pour éliminer les contaminants. Mettre au rebut les chaussures qui ne peuvent pas être lavées.

Contrôles environnementaux:

Aucune information disponible.

Nom du produit: TITAN FFL-3

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État:	liquide
Forme:	liquide
Couleur:	Ambre
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non applicable aux mélanges.
pH:	substance / du mélange est non-soluble (dans l'eau)
Point de congélation:	Non applicable aux mélanges.
Point d'ébullition:	Valeur sans importance pour la classification.
Point d'éclair:	220 °C
Taux d'évaporation:	Non applicable aux mélanges.
Inflammabilité (solide, gaz):	Valeur sans importance pour la classification.
Limite supérieure d'inflammabilité (%):	Non applicable aux mélanges.
Limite inférieure d'inflammabilité (%):	Non applicable aux mélanges.
Pression de vapeur:	Non applicable aux mélanges.
Densité de vapeur relative:	Non applicable aux mélanges.
Densité relative:	0.84 g/cm3 (20 °C)
Solubilités	
Solubilité dans l'eau:	Insoluble dans l'eau
Solubilité (autre):	Aucune information disponible.
Coefficient de partition (n-octanol/eau):	Non applicable aux mélanges.
Température d'auto-inflammabilité:	Valeur sans importance pour la classification.
Température de décomposition:	Valeur sans importance pour la classification.
Viscosité, cinématique:	35 mm2/s (40 °C)
Propriétés explosives:	Valeur sans importance pour la classification.
Propriétés comburantes:	Valeur sans importance pour la classification.

9.2 Autres informations

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité:	Stable dans les conditions normales d'utilisation.
10.2 Stabilité chimique:	Stable dans les conditions normales d'utilisation.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses:	Stable dans les conditions normales d'utilisation.
10.4 Conditions à éviter:	Stable dans les conditions normales d'utilisation.
10.5 Matières incompatibles:	Comburants forts. Acides forts. Bases fortes.
10.6 Produits de décomposition dangereux:	La décomposition thermique ou la combustion peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

Nom du produit: TITAN FFL-3

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation: Aucune information disponible.

Ingestion: Aucune information disponible.

Contact avec la Peau: Aucune information disponible.

Contact oculaire: Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

Ingestion

Produit:

Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Substance(s) spécifiée(s)

hydrocarbure , faible viscosité DL 50 (Rat): > 5,000 mg/kg

huile de base, basse viscosité DL 50 (Rat): > 5,000 mg/kg (OECD 401)

huile minérale DL 50 (Rat): > 5,000 mg/kg

amine aromatique, alkylée DL 50 (Rat): > 5,000 mg/kg (OECD 401)

alkylamine DL 50 (Rat): 1,350 mg/kg (OECD 401)

hydrocarbures, faible viscosité DL 50 (Rat): 6,318 mg/kg (OECD 423)

Contact avec la peau

Produit:

Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Substance(s) spécifiée(s)

huile minérale DL 50 (Lapin): > 5,000 mg/kg

Nom du produit: TITAN FFL-3

Inhalation
Produit:

Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Substance(s) spécifiée(s)

hydrocarbure , faible viscosité	CL 50 (Rat, 4 h): > 5 mg/l Poussière ou brouillard
---------------------------------	---

Corrosion ou Irritation de la Peau:

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance(s) spécifiée(s)

huile minérale	OECD 404 Pas irritant.
----------------	------------------------

alkylamine	OECD 404 (Lapin, 14 jr): Provoque de graves brûlures cutanées.
------------	--

Blessure ou Irritation Grave des Yeux:

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance(s) spécifiée(s)

huile minérale	OECD 405 Pas irritant.
----------------	------------------------

amine aromatique, alkylée	OECD 405 (Lapin): Pas irritant.
---------------------------	---------------------------------

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée:

Produit: Sensibilisateur de la peau: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisateur des voies respiratoires: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance(s) spécifiée(s)

amine aromatique, alkylée	Non sensibilisant (cochon d'inde) ; OCDE 406.
---------------------------	---

alkylamine	Non sensibilisant (cochon d'inde) ; OCDE 406.
------------	---

Mutagénicité des Cellules Germinales

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.

CIRC : Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme:
Aucun composant cancérogène identifié

NTP : ÉTATS-UNIS. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes :
Aucun composant cancérogène identifié

Nom du produit: TITAN FFL-3

ACGIH: US.ACGIH valores límite umbrales:

Aucun composant cancérogène identifié

Toxicité pour la reproduction

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Risque d'Aspiration

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance(s) spécifiée(s)

huile minérale Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Informations générales: Non applicable

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Poisson

Substance(s) spécifiée(s)

hydrocarbure , faible viscosité CL 50 (Poisson, 96 h): > 750 mg/l

huile minérale CL 50 (Poisson, 96 h): > 100 mg/l

amine aromatique, alkylée CL 50 (Poisson, 96 h): > 100 mg/l (OECD 203)

alkylamine CL 50 (Poisson, 96 h): 0.1 mg/l (OECD 203)

hydrocarbures, faible viscosité CL 50 (Poisson, 96 h): 2 - 5 mg/l

Invertébrés Aquatiques

Substance(s) spécifiée(s)

hydrocarbure , faible viscosité CE50 (Daphnie, 48 h): 190 mg/l

Nom du produit: TITAN FFL-3

huile de base, basse viscosité LE50 (Daphnie, 48 h): > 10,000 mg/l (OECD 202)

huile minérale CE50 (Daphnie, 48 h): > 100 mg/l

amine aromatique, alkylée CE50 (Daphnia magna): 51 mg/l (OECD 202)

alkylamine CE50 (Daphnie, 48 h): 0.043 mg/l (OECD 202)

Toxicité chronique**Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Poisson**Substance(s) spécifiée(s)**

huile de base, basse viscosité NOEC (Poisson, 14 jr): > 1,000 mg/l

Invertébrés Aquatiques**Substance(s) spécifiée(s)**

huile de base, basse viscosité NOEC (Daphnie, 21 jr): 10 mg/l (OECD 211)

huile minérale NOEC (Daphnia magna, 21 jr): 10 mg/l (OECD 211)

alkylamine CE 10 (Daphnie, 21 jr): 0.0107 mg/l (OECD 211)

Toxicité pour les plantes aquatiques**Substance(s) spécifiée(s)**

hydrocarbure , faible viscosité CE50 (Algues, 72 h): > 1,000 mg/l

huile de base, basse viscosité NOEC (Algues, 72 h): > 100 mg/l (OECD 201)

huile minérale CE50 (Algues, 72 h): > 100 mg/l (OECD 201)

amine aromatique, alkylée CE50 (72 h): > 100 mg/l (OECD 201)

alkylamine CE50 (Algues, 72 h): 0.0538 mg/l (OECD 201)
NOEC (Algues, 72 h): 0.0156 mg/l

hydrocarbures, faible viscosité CE50 (Algues, 72 h): 1 - 3 mg/l (OECD 201)

12.2 Persistance et dégradabilité**Biodégradation****Produit:**

Non applicable aux mélanges.

Nom du produit: TITAN FFL-3**Substance(s) spécifiée(s)**

huile minérale Ne se dégrade pas rapidement.

amine aromatique,
alkylée Ne se dégrade pas rapidement.

alkylamine 63 % (28 jr, OECD 301D) Facilement biodégradable

hydrocarbures, faible
viscosité 58 % (28 jr)**12.3 Potentiel de bioaccumulation****Produit:** Non applicable aux mélanges.**12.4 Mobilité dans le sol:****Produit:** Non applicable aux mélanges.**12.5 Résultats des évaluations****PBT et vPvB:** Le produit ne contient aucune substance correspondant aux critères PBT/vPvB.**12.6 Autres effets néfastes:** Aucune information disponible.

13 Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Informations générales:** Éliminer les rejets et les déchets conformément aux réglementations établies par les autorités locales.**Méthodes d'élimination:** Ne pas jeter les résidus à l'égout ; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Respecter les consignes d'interdiction de mélange lors du stockage de produits usés.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**TDG**

Non réglementé.

IMDG - International Maritime Dangerous Goods Code (Code maritime international des matières dangereuses)

Non réglementé.

IATA

Non réglementé.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC: Non applicable.

15 INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**Statut aux inventaires**

DSL	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.
TSCA	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.

Nom du produit: TITAN FFL-3

16 AUTRES INFORMATIONS

Informations de révision: Les modifications sont repérées sur le côté par un double trait.

Texte des mentions H dans les sections 2 et 3

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Date de Révision: 03.04.2025

Avis de non-responsabilité: Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos connaissances et expériences actuelles et sont données au mieux de notre connaissance et en toute bonne foi. Elles décrivent, pour le produit concerné, les exigences de sécurité concernant la manutention, le transport et l'élimination. Les données ne peuvent être considérées comme des spécifications techniques du produit. Ni les propriétés du produit, ni l'adéquation du produit pour toute application technique spécifique ne peuvent être déduites des données contenues dans cette fiche de données de sécurité. Les modifications sur le présent document ne sont pas autorisées. Les données ne sont pas transférables à d'autres produits. Dans le cas où le produit est mélangé ou mis en œuvre avec d'autres produits, les données contenues dans cette fiche de données de sécurité ne sont pas nécessairement valables pour la matière ainsi produite.

Il est de la responsabilité du destinataire du produit de respecter les lois et réglementations nationales et locales. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir des fiches de données de sécurité actualisées.

Ce document a été émis électroniquement et n'a pas de signature.

Abréviations et acronymes:

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; EIGA - Association européenne des gaz industriels; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx -

Nom du produit: TITAN FFL-3

Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable